

Procès-verbal des délibérations du conseil
de la municipalité de Saint-André



Province de Québec
Municipalité de Saint-André
MRC de Kamouraska

Le 1 février 2011

Procès-verbal de la réunion ordinaire du conseil municipal tenue le mardi 1er février 2011, de 20h à 21h57 en la salle communautaire de l'édifice municipal, au 122A Principale, Saint-André.

Sont présents :

Madame	Marie-Ève Morin, conseillère
Madame	Suzanne Bossé, conseillère
Madame	Lise Ouellet, conseillère
Monsieur	André Lapointe, conseiller
Monsieur	Alain Parent, conseiller
Monsieur	Léon Beaulieu, conseiller
Monsieur	Gervais Darisse, maire

Les membres du conseil forment le quorum.

1. Recueillement et ouverture de la séance

En signe de recueillement, le maire, monsieur Gervais Darisse, demande 30 secondes de silence. Par la suite, il souhaite la bienvenue aux contribuables. Madame Claudine Lévesque fait fonction de secrétaire de la réunion.

2. Lecture et adoption de l'ordre du jour

La secrétaire fait la lecture de l'ordre du jour. Un point est ajouté au point 18 « question diverse ». L'ordre du jour est proposé par M. Léon Beaulieu et adopté à l'unanimité des conseillers.

3. Suivi et adoption du procès-verbal du 11 janvier 2011

2011.02.3.19.

RÉSOLUTION

Le maire fait un résumé du procès-verbal du 11 janvier 2011. Après que les membres du conseil municipal aient déclaré en avoir pris connaissance, une correction est apportée au point 9. Il faut lire : ATTENDU les travaux ...Après cette correction, il est proposé par M. Alain Parent et résolu à l'unanimité des conseillers d'adopter le procès-verbal.

4. Adoption des comptes

2011.02.4.20.

RÉSOLUTION

Il est proposé par Mme Marie-Ève Morin
et résolu à l'unanimité des conseillers

D'adopter les comptes suivants :

VOIR LISTE 2011-01-31 pour un montant total de 45 550.69 \$

5. Nomination d'un maire suppléant

2011.02.5.21.

RÉSOLUTION

ATTENDU que le mandat du maire suppléant est expiré depuis le 30 janvier 2011;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Léon Beaulieu
et résolu à l'unanimité des conseillers

de désigner M. André Lapointe au poste de maire suppléant pour un mandat de 3 mois.

6. Confirmation à la MRC que les îlots déstructurés correspondent à notre lecture de la situation

2011.02.6.22.

RÉSOLUTION

ATTENDU que le conseil de la MRC de Kamouraska a décidé lors du conseil du 12 janvier dernier d'aller de l'avant dans le projet d'identification des îlots déstructurés (article 59 de la LPTAA);

ATTENDU que le service d'aménagement de la MRC de Kamouraska a fait parvenir une cartographie des îlots déstructurés potentiels présents sur le territoire de la municipalité le 24 janvier dernier aux fins de validation;

ATTENDU que le conseil a fait une vérification des îlots déstructurés potentiels sur le territoire de la municipalité;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. André Lapointe
et résolu à l'unanimité des conseillers

Que la municipalité de Saint-André atteste que les îlots déstructurés délimités par la MRC (103,104,105,111 et 112) conviennent à la municipalité et peuvent servir de base de négociation entre la MRC, l'UPA et la CPTAQ.

7. Annulation de la résolution 2010.03.6.46. concernant le surplus affecté.

2011.02.7.23.

RÉSOLUTION

ATTENDU que la municipalité a inscrit au budget 2010 un montant de compensation pour la TVQ de 23 900 \$;

ATTENDU que le vérificateur informe la municipalité que ce montant doit être affecté à l'année financière de 2009;

ATTENDU que pour balancer le rapport financier 2010, la municipalité a affecté le surplus de 23 900 \$;

ATTENDU que le 11 janvier 2011, la municipalité a reçu l'information que la compensation pour la TVQ pour l'année 2010 sera de 27 025 \$;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. André Lapointe
et résolu à l'unanimité des conseillers

Que la municipalité annule la résolution 2010.03.6.46.

8. Versement d'une partie de la subvention à l'OTJ

2011.02.8.24.

RÉSOLUTION

ATTENDU que l'OTJ désire obtenir une partie de l'aide financière pour organiser le Carnaval d'hiver 2011;

ATTENDU qu'une aide totale de 10 000 \$ a été prévue au budget municipal de 2011;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Marie-Ève Morin
et résolu à l'unanimité des conseillers

Que le conseil municipal autorise le versement d'une partie de la subvention pour un montant de 5 000 \$.

9. Versement d'une partie de la subvention au journal Le Glaneur

2011.02.9.25.

RÉSOLUTION

ATTENDU qu'une aide totale de 2 000 \$ a été prévue au budget municipal de 2011;

ATTENDU la demande des administrateurs du journal Le Glaneur;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Suzanne Bossé

Que le conseil municipal autorise le versement de 1000 \$ pour le journal Le Glaneur, le solde étant prévu après l'Assemblée générale annuelle.

VOTE : POUR

CONTRE

André Lapointe
Alain Parent
Marie-Ève Morin
Suzanne Bossé

Lise Ouellet
Léon Beaulieu

La résolution est adoptée majoritairement.

10. Versement de la subvention pour la bibliothèque

2011.02.10.26.

RÉSOLUTION

ATTENDU qu'une aide totale de 2 000 \$ a été prévue au budget municipal 2011;

ATTENDU la demande des administrateurs de la bibliothèque de Saint-André;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Lise Ouellet
et résolu à l'unanimité des conseillers

Que le conseil municipal autorise le versement de 2 000 \$ pour la bibliothèque de Saint-André.

11. Versement d'une subvention de 690 \$ au comité de développement

La décision est reportée à une prochaine rencontre.

12. Programme de restauration et de mise en valeur des petits patrimoines du Kamouraska

2011.02.12.27.

RÉSOLUTION

ATTENDU que la municipalité participe au programme de restauration et de mise en valeur des petits patrimoines du Kamouraska;

ATTENDU que Mme Jeanne Maguire de la MRC sélectionne et recommande les demandes pour ce programme;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Lise Ouellet
et résolu à l'unanimité des conseillers

Que la municipalité verse la subvention aux dossiers suivants :

Madame Rita Raymond	pour l'année 2010	766.50 \$
Monsieur Claude Prévost	pour l'année 2009	1050.00 \$

Le conseil municipal affecte le surplus d'un montant de 1 816.50 \$ pour le paiement de ces demandes.

13. Inscription de 2 personnes au Rendez-vous des visionnaires

2011.02.13.28.

RÉSOLUTION

ATTENDU que le CLD organise le Rendez-vous des Visionnaires le 28 mai 2011;

ATTENDU l'importance d'appuyer l'excellence et l'innovation en entreprise et d'être présent lors de cet événement;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Alain Parent
et résolu à l'unanimité des conseillers

Que la municipalité achète deux cartons d'invitation au prix de 90 \$ chacun et délègue ultérieurement deux personnes pour la représenter.

14. Demande d'indemnisation au ministère de la Sécurité publique

2011.02.14.29.

RÉSOLUTION

ATTENDU que les coûts d'intervention et de rétablissement se sont élevés à 8 274 \$ (article 5B du formulaire de réclamation-Municipalité);

ATTENDU que les dommages aux biens essentiels tels que les travaux de réhabilitation de la digue vont s'élever à plus de 150 000 \$ (article 5C) dès qu'ils seront autorisés par le MSP, MDDEP et MRNF du même formulaire;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Léon Beaulieu
et résolu à l'unanimité des conseillers

Procès-verbal des délibérations du conseil
de la municipalité de Saint-André

que la municipalité :

- Transmette une demande d'aide financière minimal de 117 000 \$ pour des dépenses engagées ou à venir et comprenant notamment la réhabilitation de la digue de protection du village;
- Certifie que la digue de protection faisant l'objet de la présente réclamation assure la protection de résidences principales, habitées sur une base permanente;
- Confirme qu'elle sera responsable de l'entretien de la digue endommagée lors du sinistre et faisant l'objet de la présente réclamation;
- Déclare que les dépenses réclamées n'ont pas fait ou ne feront pas l'objet d'aucune autre source de financement;
- S'engage à subroger le gouvernement du Québec dans tous ses droits et recours contre un tiers pour le préjudice faisant l'objet de l'aide financière reçue, et ce, jusqu'à concurrence de la valeur de l'aide financière reçue;
- Promet de rembourser au gouvernement du Québec l'aide financière accordée pour la réparation de la digue si elle est l'objet d'une indemnisation provenant d'une compagnie d'assurance ou de toute autre source, sauf s'il s'agit d'une aide reçue à titre de don de charité à la suite d'une collecte de fonds auprès du public;
- Autorise la directrice-générale et secrétaire-trésorière à acheminer la demande d'aide au ministère de la Sécurité publique.

15. Demandes au ministère de la Sécurité publique

2011.02.15.30.

RÉSOLUTION

ATTENDU que la marée du 6 décembre 2010 a atteint un niveau marégraphique d'environ 6.7 mètres (3.9 mètres en niveau géodésique) et a causé des dommages très importants aux résidences et commerces de Saint-André;

ATTENDU que le réseau d'alerte mis en place par le Ministère de la Sécurité publique (MSP) s'est montré inadéquat lors de cet événement et que les autorités civiles locales n'ont pas été prévenues de l'imminence d'une telle marée;

ATTENDU que des outils permettent de prévoir adéquatement le niveau de marée anticipé;

ATTENDU que la digue qui protège le village doit être réhabilitée pour offrir une protection suffisante aux résidents et commerces;

ATTENDU les coûts des mesures d'interventions et de rétablissements lors de ce même événement, coûts qui auraient pu être évités si la digue avait rempli son rôle;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Suzanne Bossé
et résolu à l'unanimité des conseillers

Que la municipalité demande au ministère de la Sécurité publique de :

Procès-verbal des délibérations du conseil
de la municipalité de Saint-André

- Appuyer la municipalité de Saint-André pour l'actualisation de son Plan de sécurité civile;
- Aider à la mise en place d'un réseau d'alerte et de surveillance des grandes marées du fleuve Saint-Laurent en collaboration avec les autres municipalités riveraines du Kamouraska;
- Recommander au ministère du Développement durable, l'Environnement et des Parcs à autoriser la municipalité de Saint-André à réhabiliter le niveau de la digue protégeant le village à un niveau de 7.2 mètres en niveau marégraphique (4.4 mètres en niveau géodésique) ou tout autre niveau s'avérant souhaitable selon les avis que la municipalité pourra recevoir d'ici la réalisation des travaux.

16. Achat d'une camionnette pour la municipalité

2011.02.16.31.

RÉSOLUTION

ATTENDU que l'inspecteur municipal doit constamment se déplacer dans le cadre de son travail;

ATTENDU qu'il est opportun que la municipalité achète un véhicule à cette fin;

ATTENDU le rapport favorable du comité spécial chargé de ce mandat;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé Mme Marie-Ève Morin
Et résolu à l'unanimité des conseillers

QUE :

- Conditionnellement aux rapports favorables d'inspection mécanique réalisé aux frais du vendeur et de vérification au Registre des droits personnels et réels mobiliers (RDPRM), la municipalité autorise l'achat d'un camion 4X4 usagé de marque Ford, modèle Ranger, année 2008 au prix de 14,000 \$, de monsieur Frédéric Cyr du 160 route 132 est à St-André.
- Le conseil municipal autorise le paiement de la TVQ et l'immatriculation au bureau de la Société d'assurance automobile du Québec.
- Le conseil municipal autorise l'affectation du surplus pour le paiement de la camionnette pour un montant de 14 000 \$ + taxes.

17. Achat d'un système informatique pour le bureau municipal

2011.02.17.32.

RÉSOLUTION

ATTENDU que le système informatique du bureau municipal est désuet;

ATTENDU que la directrice générale a demandé des soumissions à trois fournisseurs pour un système informatique;

ATTENDU que la municipalité a reçu 3 soumissions pour cet achat : (taxes incluses)

PG Solutions	Rimouski	3 736.74 \$
Multi Technique	Rivière-du-Loup	2 363.45 \$
Informatique IDC	La Pocatière	1 942.37 \$

Procès-verbal des délibérations du conseil
de la municipalité de Saint-André

ATTENDU que cet achat est prévu au budget 2011;

EN CONSEQUENCE, il est proposé par M. Alain Parent
et résolu à l'unanimité des conseillers

Que le conseil municipal autorise l'achat d'un système informatique
d'Informatique IDC de La Pocatière pour un montant de 1 942.37 \$ taxes
incluses;

Également, la municipalité autorise l'achat d'une batterie de secours
(129.00 \$ + taxe) et du logiciel Antidote (130.00 \$ + taxe)

18. Questions diverses

ü Comité de développement

M. Daniel Michaud donne un compte rendu des dossiers du Comité de
développement.

ü Information provenant de la MRC de Kamouraska

Le maire, M. Gervais Darisse, fait un résumé du conseil des maires de
janvier.

19. Correspondance

**ü Gala reconnaissance du monde agricole au bénéfice du
Syndicat des agricultrices de la Côte-du-Sud**

2011.02.19.33.

RÉSOLUTION

Il est proposé par M. Alain Parent
et résolu à l'unanimité des conseillers

Que le conseil municipal octroie un don de 50 \$ pour le Gala
reconnaissance du monde agricole.

**ü Association des Personnes handicapées du Kamouraska-Est
inc (APHK inc) : Membre honoraire – année 2011**

2011.02.19.34.

RÉSOLUTION

Il est proposé par M. Alain Parent
et résolu à l'unanimité des conseillers

Que le conseil municipal donne un montant de 35.00 \$ pour être membre
honoraire pour l'année 2011.

20. Période de questions

Aucune question n'a été posée.

- ETAT DES DÉPENSES ET DES REVENUS

Procès-verbal des délibérations du conseil
de la municipalité de Saint-André

Conformément à l'article 176.4 du Code municipal, la secrétaire-trésorière remet au Conseil un état des revenus et des dépenses ainsi que deux états comparatifs de l'exercice financier.

21. Levée de l'assemblée

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par Mme Lise Ouellet que la séance soit levée.

maire

secrétaire

Note :

« Je, Gervais Darisse, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature de chacune des résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ».

maire

